



# La négociation dans le secteur public 2003–2005

*Réflexions rétrospectives du CCSP*



## Table des matières

Introduction	5
Rétrospective	6
1. Le contexte général .....	6
a) L'équité salariale.....	6
b) La prolongation des conventions collectives .....	7
c) Un gouvernement néolibéral.....	7
d) Les bouleversements dans la santé et les services sociaux .....	8
2. La négociation.....	10
a) La préparation des revendications .....	10
b) Les alliances .....	10
c) Les faits saillants et les caractéristiques de la négociation .....	12
d) La mobilisation .....	14
e) L'information.....	17
Annexe 1	21
Lexique	27



## Introduction

Effectuer un retour sur la négociation du secteur public dans le but d'en faire un bilan part d'objectifs tout à fait louables.

L'un de ces objectifs est sans doute celui de partager nos réflexions et nos analyses pour en tirer des leçons qui nous permettront d'améliorer nos pratiques et de mieux nous outiller pour *faire face à la musique* dans le futur.

En plus de trente ans d'histoire de ces grands rendez-vous avec l'État employeur, lorsqu'il y a eu des bilans, ils ont comporté une plus ou moins grande proportion de description factuelle des événements et d'analyse conjoncturelle.

Étant donné le nombre d'acteurs et d'organismes concernés, le degré de difficulté à faire une lecture commune de la conjoncture a bien souvent été proportionnel au déroulement harmonieux ou non de la négociation. Certaines rondes se sont conclues, comme en 1983, sans qu'il n'y ait de bilan coordonné ou par un bilan partiel comme en 1989. Par la suite, compte tenu de la période de prolongation-négociation qui a suivi, il faudra attendre la négociation de 1999-2000 pour qu'une rétrospective CCSP soit adoptée en 2001.

Aujourd'hui, devrions-nous effectuer un bilan dont l'essentiel consisterait à faire la recension détaillée de nos actions ou de nos omissions dans un cadre temporel précis et, par la suite, tenter d'en tirer des analyses consensuelles?

Un tel document est bien sûr utile, car il peut servir d'aide-mémoire et de référence future pour comprendre le déroulement de cette ronde de négociation. Il peut également être d'un grand enseignement lorsque les principaux repères du passé qui servent de pierre d'assise à notre analyse sont ceux que l'on trouvera vraisemblablement à l'avenir.

Or, étant donné le déroulement de la dernière ronde de négociation et des changements majeurs survenus, l'évolution du rapport de force dans le secteur public et la crédibilité amochée du processus au sortir de cette négociation, il nous apparaît plus adéquat, pour animer la discussion, de se pencher sur des éléments plus macros de la dynamique entourant le renouvellement de nos conventions collectives, et ce, sur une période de temps ne se limitant pas aux quelques mois de 2003-2005.

Nous choisissons donc de soumettre des pistes et des hypothèses à la réflexion collective plutôt que des recommandations formelles pour adoption. Ainsi, nous aurons peut-être la souplesse nécessaire pour alimenter, le plus utilement possible, ceux et celles qui nous suivront en vue de la prochaine ronde de négociations.

Nous vous suggérons un document en deux parties.

Afin de *planter le décor*, la première partie est une réflexion rétrospective qui prend la forme d'une description condensée des principaux éléments ayant marqué notre négociation. Cette partie est complétée en annexe par une énumération chronologique d'événements repères.

La deuxième partie se veut davantage un exercice prospectif et ouvert sur certains enjeux auxquels nous serons confrontés à l'avenir. Nous souhaitons susciter la réflexion autour de ces enjeux en mettant à profit le temps dont nous disposons avant le commencement de la prochaine ronde de négociations.

## Rétrospective

### 1. Le contexte général

#### *a) L'équité salariale*

S'il est un dossier qui a marqué les relations de travail au cours de ces dernières années dans le secteur public, c'est bien celui de l'équité salariale.

En avril 2001, s'opérait la jonction des travaux d'équité salariale de plusieurs organisations syndicales avec le Conseil du trésor. Il s'agissait de l'Intersyndicale composée de la CSN, la CSQ, la FIIQ, la FTQ et le SFPO.

À partir de ce moment, des quantités incroyables d'énergie furent déployées et une constante mobilisation fut nécessaire pour établir un programme d'équité salariale. Bien entendu, le cheminement de ce dossier n'a pas été rectiligne.

En effet, il y eut jusqu'en 2003 des travaux intensifs. C'est durant cette période que nous avons réussi à élaborer les outils de notre programme d'équité salariale et à colliger les informations sur les catégories d'emploi, matière première qui a servi de base à nos évaluations. Des milliers d'enquêtes ont été réalisées au cours de cette période.

Puis, avec le changement de gouvernement, les travaux avec le Conseil du trésor ont stagné pendant plusieurs mois tandis que nous poursuivions nos travaux d'analyse. Il nous faudra attendre jusqu'en 2004 le jugement de la Cour supérieure qui invalidait le chapitre IX de la loi afin que les discussions reprennent avec le Conseil du trésor et que nous repositionnions nos travaux dans ce nouveau cadre légal. Soulignons que l'Intersyndicale est passée de cinq à quatre organisations en 2004 avec le départ du SFPO, ce qui a entraîné des ajustements entre les quatre organisations restantes (CSN, FTQ, CSQ, FIIQ).

Finalement, ce n'est véritablement qu'en 2005 que les travaux laissés en plan en 2003 reprendront et traverseront la négociation chaotique que nous avons connue avant d'aboutir au règlement de juin 2006.

Ces périodes d'intensité variable ont généré des sentiments tout aussi divers chez nos membres. D'échéanciers en plans de travail, les attentes furent nombreuses et les espoirs très grands. Mais les longs moments de stagnation liés à la complexité technique, politique (le travail à plusieurs organisations) et juridique du dossier ont également généré leur lot de déception et de scepticisme quant à une possibilité réelle de règlement.

Cependant, tout au long de ce parcours et bien que nous reconnaissons que le gouvernement était le seul et même bailleur de fonds, nous avons toujours eu le souci de distinguer le dossier de l'équité salariale de celui de la négociation, principalement parce que les sommes en cause ne devaient d'aucune façon interférer avec l'augmentation générale des salaires.

#### *b) La prolongation des conventions collectives*

Cette volonté de traiter distinctement le dossier de l'équité salariale a contribué pour beaucoup dans la décision d'accepter, au début 2002, la proposition du gouvernement de prolonger nos conventions collectives d'un an, soit de juin 2002 à juin 2003, avec une augmentation générale des salaires de 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2003, augmentation qui s'est appliqué le premier avril avec effet rétroactif.

Cette prolongation d'un an devait nous permettre de compléter le programme d'équité salariale avant la négociation, mais le moment de renouveler nos conventions collectives arriva sans que nous ayons pu conclure nos travaux.

Rappelons que la FNEEQ – la FIIQ également – qui n'avait pas obtenu le mandat d'accepter la prolongation, s'est vu appliquer les mêmes conditions quelques mois plus tard.

#### *c) Un gouvernement néolibéral*

Avril 2003, changement de gouvernement! La campagne électorale qui avait précédé avait bien envoyé quelques signaux sur le genre d'administration que nous réservait le Parti libéral, mais peu de personnes avaient imaginé l'ampleur des attaques qu'il nous préparait surtout que celles-ci étaient dirigées particulièrement contre les organisations syndicales.

Il suffit de se rappeler les modifications apportées à l'article 45 du Code du travail afin de faciliter la sous-traitance, du retrait du statut de salarié-e aux personnes-ressources intermédiaires en milieu familial et en services de garde ainsi que de la reconfiguration du réseau et des accréditations dans la santé et les services sociaux. Une panoplie d'autres législations étaient également au menu et chacune comportait son potentiel destructeur d'acquis sociaux. Le gouvernement portait une idéologie

néolibérale visant à réduire les conditions de travail dans le secteur public, à faire plus de place au privé et surtout à discréditer les syndicats et leur capacité d'améliorer les conditions de travail de leurs membres.

Nous avons maintes fois dénoncé, sur toutes les tribunes et sous différentes formes, toutes et chacune de ces pièces législatives.

Que ce soit par les canaux formels comme les commissions parlementaires ou par d'autres voies, ce qui a caractérisé ce début de règne libéral, c'est l'intransigeance.

Sourd aux représentations des groupes visés par les projets de loi, le gouvernement n'a modifié leur trajectoire que pour accentuer ce qui servait ses objectifs initiaux. Le recours au bâillon pour museler l'Assemblée nationale en décembre 2003 pour forcer l'adoption des projets de loi allait se répéter en décembre 2005 par l'adoption du projet de loi 142, devenu la loi 43<sup>1</sup>, fixant les conditions de travail dans le secteur public.

À la table centrale, où sont négociés avec l'État les paramètres salariaux et les avantages sociaux, cette intransigeance prendra la forme d'un cadre financier immuable tout au long d'une non-négociation : un processus amorcé dans le tumulte du coup de force législatif de décembre 2003 et terminé dans la colère et l'indignation de celui de décembre 2005.

#### *d) Les bouleversements dans la santé et les services sociaux*

Par les lois 25<sup>2</sup> et 30<sup>3</sup> dans le réseau de la santé et des services sociaux, le gouvernement bouleversait à la fois l'organisation des établissements et la configuration des accréditations.

Tout d'abord, la loi 25 crée de nouveaux établissements aux territoires plus grands, issus de la fusion de plusieurs anciens établissements aux missions multiples.

Par la suite, la loi 30 vient ordonner que dans chacun des établissements, fusionné ou non par la loi 25, les salarié-es soient regroupés dans une des quatre unités suivantes (sauf s'il y a déjà moins de quatre unités dans l'établissement) :

- 1- Personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires ;
- 2- Personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers;
- 3- Personnel de bureau, des techniciens et des professionnels de l'administration;
- 4- Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux.

---

<sup>1</sup> Loi 43 : Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public.

<sup>2</sup> Loi 25 : Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

<sup>3</sup> Loi 30 : Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.



Cette opération visait officiellement à diminuer le nombre d'accréditations du réseau qui avait effectivement augmenté de manière importante. Cette croissance s'expliquait en bonne partie par la prolifération de petites unités souvent représentées par des organisations indépendantes. Mais l'objectif était surtout de miner la combativité syndicale en perturbant la vie syndicale locale, en forçant les syndicats à se centrer sur d'autres préoccupations que celle de la négociation.

Bien que la CSN ait enregistré des gains dans cette opération, l'effet du découpage proposé favorisa surtout certaines organisations indépendantes, par exemple la FIQ<sup>4</sup> (de 45 000 à 57 000 membres) et l'APTS (de 15 000 à 25 000 membres), cette dernière étant issue de la fusion de la CPS et de l'APTMQ.

Paradoxalement, ce morcellement des unités au détriment des regroupements plus larges avait été, dans le passé, fortement encouragé par les mêmes employeurs qui aujourd'hui déploraient leur trop grand nombre.

En pratique, cela signifiait qu'en pleine période de négociation de leurs conditions de travail, plus de 200 000 salarié-es du réseau de la santé et des services sociaux devaient se choisir une organisation pour les représenter parmi celles présentes dans leur catégorie, dans leur établissement. La majeure partie de cette opération s'est étendue sur plus de 18 mois, soit de l'hiver 2004 à l'automne 2005.

Une fois cette période de changement d'allégeance terminée, c'est avec des syndicats reconstitués que nous avons entrepris la dernière étape de cette négociation à l'automne 2005. Il faut noter l'extraordinaire capacité de rebondissement de nos syndicats qui ont été capables de se mobiliser malgré les embûches.

La quantité phénoménale d'énergie nécessaire à cette opération et l'impact des modifications en découlant allait avoir des répercussions très directes sur le déroulement de la négociation, et ce, sur plusieurs plans.

Pour la CSN et le Front commun, cette incapacité objective des syndicats de la santé et des services sociaux à se consacrer entièrement à la négociation durant cette période jumelée à la nécessité d'obtenir une jonction des deux réseaux pour développer un rapport de force adéquat ont été déterminantes dans nos choix stratégiques.

Il est important de noter que la loi 30 introduisait également le transfert de 26 matières à la négociation locale. Nous traiterons cet aspect plus en profondeur dans le volet de la négociation. Retenons pour l'instant que ces modifications ont entraîné une forte mobilisation des travailleuses et travailleurs du secteur de la santé et des services sociaux, voire monopolisé les énergies pour défendre l'existence même de

---

<sup>4</sup> La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) a changé son nom pour la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ).

leurs syndicats, tout en bouleversant les négociations centralisées telles qu'on les pratique au bénéfice des travailleurs du secteur depuis 40 ans.

## 2. La négociation

### *a) La préparation des revendications*

C'est à l'automne 2003 que les différents groupes du secteur public de la CSN déposèrent leur projet sectoriel de convention collective, à l'exception de la FNEEQ qui l'avait fait plus tôt en février.

Dès juin 2003, nous avons amorcé des travaux avec la CSQ et la FTQ afin d'harmoniser nos demandes de la table centrale au regard des salaires, des primes, des droits parentaux, des disparités régionales, de la conciliation famille-travail, de la retraite et des vacances.

Le véritable exercice de mise en commun de nos revendications de la table centrale s'effectua de septembre à décembre 2003. Tenter de concilier des positions différentes à l'intérieur des fédérations du secteur public de la CSN est exigeant, surtout qu'une fois cette étape terminée il faut poursuivre l'harmonisation avec nos partenaires du Front commun.

Nous avons réussi, lors de cette ronde, à élaborer un cahier substantiel de revendications dont l'harmonisation s'est faite sans heurts, que ce soit entre les quatre fédérations CSN ou entre les trois organisations syndicales du Front commun.

### *b) Les alliances*

Au tout début de la négociation, le format du regroupement en Front commun CSN, CSQ et FTQ s'est rapidement dessiné.

Début 2003, la CSQ se faisait très insistante pour que l'on entreprenne la négociation le plus rapidement possible. Cet empressement était particulièrement le fait des enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire de la FSE, qui avaient accepté la prolongation parce que celle-ci allouait du temps pour une meilleure préparation des projets de conventions collectives. Par ailleurs, leurs priorités sectorielles, tel l'ajout de ressources pour les élèves en difficulté, plaidaient pour une amorce rapide de la négociation avant l'échéance scolaire de juin 2004.

Pour la CSN et la FTQ, la priorité était de terminer le dossier de l'équité salariale, raison première de cette prolongation alors que pour les enseignantes et les enseignants de la CSQ, les attentes n'étaient pas très grandes à ce sujet puisqu'ils étaient déjà passés à la caisse en 1999 et en 2002 avec la question de la durée du temps de travail, qu'ils assimilaient à celui de l'équité salariale.

Du côté des autres organisations, nous ne sentions pas à la FIIQ un très grand empressement à rejoindre les rangs d'un éventuel Front commun élargi. Seul le SFPO semblait vouloir se joindre à une éventuelle coalition des organisations du secteur public. Mais à l'automne 2003, plus se dévoilaient les intentions gouvernementales de réformer le réseau de la santé et des services sociaux, moins le SFPO se faisait insistant pour rejoindre nos rangs.

Le Front commun à trois aura finalement duré jusqu'en mars 2005, moment où la CSQ décida de le quitter pour former, avec le SPGQ et le SFPO, le Secrétariat intersyndical des services publics.

Il s'agissait en fait d'une chronique d'un départ annoncé, car tout au long des 18 mois qu'a duré l'union à trois, nous avons été régulièrement confrontés à cette volonté de la CSQ de régler dans un autre espace temporel que celui identifié par la CSN et la FTQ.

Il suffit de se rappeler avec quel empressement la CSQ souhaitait, dès le printemps 2004, faire appel au processus de médiation prévu à la loi tandis que nous ne l'envisagions que plus tard à l'automne. La CSQ fit bande à part et procéda seule afin, disait-elle, de respecter ses instances qui avaient identifié le cadre stratégique de règlement à l'automne 2004.

Pour la CSN et la FTQ, les bouleversements du réseau de la santé et des services sociaux ne permettaient pas d'entrevoir une conclusion de la négociation avant l'automne 2005, moment où pourrait s'opérer la jonction entre les deux grands réseaux du secteur public.

La CSQ, pressée par ses fédérations, ne voulait pas attendre si longtemps et doutait de toute façon de la capacité de mobilisation dans la santé et les services sociaux à cause des effets de la loi 30. La fenêtre de règlement se situait donc pour elle au printemps 2005. C'est aussi à ce moment que la FEC-CSQ et la FAC, qui représentent les enseignants de cégep qui ne sont pas à la CSN, forment un cartel et adhèrent au cadre stratégique de la CSQ. Les fédérations CSN de l'éducation furent seules à faire front commun avec le secteur de la santé et des services sociaux.

Cette divergence sur le cadre stratégique fut la raison principale du départ de la CSQ du Front commun, qui allait se poursuivre à deux, CSN et FTQ, ce qui est d'ailleurs à souligner compte tenu des difficultés dans les syndicats locaux de la santé et des services sociaux de maintenir une unité syndicale dans le contexte de la loi 30. Les tentatives de règlement de la CSQ vont affaiblir les positions syndicales puisqu'elle accepte, avec le SFPO et ensuite le SPGQ, de diminuer ses demandes salariales en échange d'un ajout d'effectifs dès l'automne 2005.

### *c) Les faits saillants et les caractéristiques de la négociation*

#### Table centrale

Il a fallu attendre en juin 2004 pour que le gouvernement réponde à nos demandes déposées le 15 décembre 2003.

C'est à ce moment que le gouvernement nous fit connaître son cadre financier de 12,6 % sur six ans, qui comportait un gel salarial pour les deux premières années, des augmentations de 2 % pour chacune des trois autres années tandis que les paramètres de la dernière année restaient à déterminer. Ce cadre gouvernemental devait inclure également tous les coûts liés aux autres demandes à incidence financière et surtout ceux de l'équité salariale.

Ce type d'entrée en la matière n'était pas en soi nouveau dans l'histoire du secteur public, particulièrement au regard des matières relatives à la table centrale.

En effet, un délai de plusieurs mois entre la présentation des demandes de table centrale et l'offre patronale a toujours fait partie de la dynamique de la négociation. Puisque ce sont des sujets généralement réglés à la toute fin, il n'y a pas d'empressement à en disposer tant que les tables sectorielles ne sont pas véritablement avancées. Quant à l'annonce d'un cadre financier, plus d'une fois cette notion a été invoquée par l'employeur dans le passé, que ce soit sous cette forme ou sous une autre, mais toujours en invoquant ultimement la capacité de payer de l'État.

Ce qui caractérisa la dernière ronde cependant, c'est qu'à aucun moment, du début à la toute fin, il n'y eut de véritables négociations à la table centrale. Le cadre financier devint non pas une contrainte de négociation, mais un mantra que répétaient inlassablement les porte-parole gouvernementaux. Si bien que sur des sujets sans incidence monétaire importante, comme certains éléments de nos demandes sur les droits parentaux, la retraite ou les disparités régionales, nous avons dû faire face à la même obstination patronale.

Le chemin était tracé et rien n'a pu faire dévier le gouvernement de cette trajectoire dogmatique. Au printemps 2005, lorsque l'Intersyndicale CSQ, SFPO et SPGQ réduisit ses demandes salariales en décidant d'étaler sur une période de six ans plutôt que trois la demande d'augmentation de 12,5 %, nous avons craint inutilement que le gouvernement saute sur l'occasion pour conclure. Le gouvernement resta intraitable.

Nous avons également espéré que la contre-proposition du Front commun en septembre 2005 (13,5 % sur 5 ans et demi) nous plaçant publiquement en situation de compromis inscrive un certain mouvement dans les échanges. La réponse fut négative, immédiate et méprisante : « Ils (le front commun CSN-FTQ) nous avaient demandé la lune et la planète Mars, je comprends à leur proposition qu'ils ne demandent maintenant que la lune. Je leur demanderais de revenir sur terre », rigole la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget.

Non seulement le cadre financier était-il là pour rester, mais devant l'impossibilité de nous le faire accepter, on allait simplement le décréter le 15 décembre 2005... sans qu'aucun effort patronal n'ait été fait en 24 mois pour bonifier quelque peu ses positions initiales!

De plus, dans les jours qui ont suivi ce coup de force, les réflexions du premier ministre allaient dans le sens de trouver des vertus à ce principe de cadre financier immuable pour mener dorénavant les négociations dans le secteur public.

### Tables sectorielles

Les négociations aux tables sectorielles ont eu des dynamiques variables selon les secteurs. Dans l'éducation, malgré des dépôts effectués à l'automne 2003, ce n'est qu'au printemps 2005 que certains signes d'ouverture se sont manifestés, mais de manière plus marquée à certaines tables. Alors qu'au soutien scolaire, on peut presque évoquer une négociation quasi normale, l'exercice s'est révélé plus laborieux au collégial où les personnels enseignants et de soutien ont dû attendre tard à l'automne pour que des discussions s'enclenchent sérieusement.

Dans la santé et les services sociaux, les dépôts syndicaux se sont effectués en septembre 2003, et les premières réponses patronales ont été déposées en juin 2004. En plus des difficultés habituelles liées à une négociation, s'est ajouté par la loi 30 un bouleversement majeur du régime de négociation existant depuis 40 ans. Dorénavant, 26 matières échappaient aux parties nationales et devaient faire l'objet de négociations locales.

Les fédérations concernées ont convenu alors de boycotter la négociation locale. Ce contentieux entre les parties a accentué les perturbations importantes à la table nationale tant sur le climat que sur les sujets à aborder, puisque les échanges se heurtaient constamment au partage des matières. Au moment où les fédérations de l'éducation avançaient, même péniblement, les fédérations de la santé et des services sociaux piétinaient en se butant constamment aux mêmes écueils.

En effet, dans les quelques jours qui ont précédé le décret, s'est amorcé un *sprint* à presque toutes les tables sectorielles. La menace d'un décret était bien réelle et les conditions propices à des ententes constructives et librement consenties n'étaient pas vraiment réunies. Pour ce qui est de la FSSS, ces conditions étaient tout simplement absentes. En cas d'absence d'ententes sectorielles se profilait le spectre de conditions pires prévues au décret.

C'est dans ce contexte que plusieurs tables sont parvenues à des ententes sectorielles dans un cadre particulièrement contraignant. En fait, il s'agit d'ententes forcées sous la menace d'un décret potentiellement pire. Ainsi, toutes ont dû intégrer dans ces ententes un recul majeur sur le partage des frais d'arbitrage, qui sont dorénavant assumés par la partie qui perd alors qu'historiquement ceux-ci étaient à la charge de l'employeur.

D'autres tables ne sont parvenues à aucune entente. Quant à la FSSS, elle a jugé que les nombreux reculs exigés par le comité patronal étaient inacceptables. Cette fédération s'est donc fait imposer, par décret, l'ensemble de ses conditions de travail, dont plusieurs étaient inférieures à tous les autres groupes du réseau. La FSSS enregistre, par exemple, plusieurs reculs quant aux libérations syndicales et à l'arbitrage médical entre autres.

Toutefois, avec l'appui de la CSN, le mouvement de résistance des membres de la FSSS, notamment par une campagne publicitaire, a contribué à ce qu'une entente rétablissant l'équité dans les conditions de travail soit conclue entre le comité patronal et la fédération en octobre 2006.

Bien que les organismes gouvernementaux n'étaient pas formellement visés par le décret de décembre, les paramètres généraux d'augmentation ainsi que le cadre financier du gouvernement se sont également appliqués à eux. Il est à noter cependant que les syndicats visés ont pu conclure sur un partage des frais d'arbitrage à 50/50. La plupart de ces syndicats se sont, dans les faits, trouvés isolés et déconnectés tant des travaux effectués aux autres tables que de la mobilisation.

La négociation s'est conclue par la suite de manière relativement satisfaisante pour les syndicats de la Société des traversiers, de la CDPDJ et du Palais des congrès bien que dans un contexte difficile. Il en est de même pour les syndicats de la RIO et de l'Aide juridique qui ont conclu des ententes de principe en juin 2006. Toutefois, les syndicats de l'Aide juridique n'ont pu finaliser leur entente, particulièrement quant au redressement salarial des secrétaires juridiques, lequel n'a été conclu qu'en décembre 2006.

#### *d) La mobilisation*

##### **La CSN en lutte contre le gouvernement Charest**

La période allant de l'automne 2003 à la fin 2004, qui au moment d'une négociation traditionnelle aurait servi à enraciner les revendications et à mettre en place les structures d'appui à la négociation, fut, cette fois-ci, le théâtre d'une vaste mobilisation de la CSN tout entière à laquelle les syndicats du secteur public ont consacré beaucoup d'énergie.

Cette période s'amorça par un conseil confédéral spécial en novembre 2003 qui lança la campagne *Stoppons la démolition*. Lors de cette campagne, de nombreuses actions furent tenues : tournée du comité exécutif de la CSN dans tous les conseils centraux, manifestations dans l'ensemble des régions, comités d'accueil lors de la visite de ministres, journées nationales d'actions et de perturbations, piquetages devant les lieux de travail, visites des députés. Le haut fait de cette première phase de mobilisation fut sans aucun doute la manifestation du 29 novembre devant l'Assemblée nationale où plus de 30 000 membres de la CSN ont signifié leur opposition aux politiques mises en avant par le gouvernement libéral.

Par la suite, cette mobilisation se déploya sous différents thèmes avec des événements marquants comme la recherche d'un mandat de grève sociale, qui n'a pas été mis en application puisqu'il exigeait la participation des autres organisations et que la FTQ a refusé de prendre part au mouvement. Pensons aussi à la manifestation du 1<sup>er</sup> mai 2004 à laquelle plus de 100 000 personnes participèrent. Bien que ces événements aient requis beaucoup d'énergie de la part des militantes et militants du secteur public, ils n'étaient pas en lien direct avec la négociation et s'inscrivaient dans un mouvement de contestation auquel ont pris part toutes les composantes de la CSN des secteurs privé et public.

### Le secteur public CSN en action

En ce qui a trait aux activités du secteur public proprement dit, en novembre 2003 lors de la tenue des instances fédératives pour adopter les demandes de la table centrale, deux manifestations ont eu lieu : une première réunissant les personnes délégué-es de la FEESP sur le traversier Québec-Lévis et une deuxième, les délégué-es de la FSSS, de la FNEEQ et de la FP devant l'Assemblée nationale.

Une journée de formation a eu lieu à l'automne pour expliquer le contenu et les impacts des différentes lois. Cette séance de travail a permis de soutenir notre mobilisation en démontrant les conséquences concrètes qui découlaient de l'adoption de ces lois.

Mentionnons quelques actions menées par les syndicats du secteur public en 2004 : journée nationale d'actions contre les lois 25, 30 et 31<sup>5</sup>, vigile des infirmières auxiliaires contre la loi 30, journée nationale d'actions et de visibilité le 1<sup>er</sup> avril sous le thème *On hausse le thon, ça va faire des vagues*, occupation de bureaux de ministres.

Les syndicats de la FNEEQ et de la FEESP, quant à eux, ont mené plusieurs actions pour assurer l'avenir des cégeps : manifestations, organisation d'un Forum parallèle sur l'avenir de l'enseignement collégial, actions contre la décentralisation, manifestation et intervention lors du congrès de la Fédération des cégeps.

En 2005, pendant que les votes et la préparation de la grève légale se poursuivaient dans la santé et les services sociaux, une effervescence certaine animait nos syndicats du secteur de l'éducation surtout lorsque la CSQ quitta le Front commun en février pour se lancer dans une tentative de règlement avant l'été 2005.

Afin d'activer les travaux aux différentes tables sectorielles, la FEESP lançait, au printemps, la recherche d'un mandat de l'équivalent de deux jours de grève à être exercés à l'automne et l'obtint.

De leur côté, les syndicats de la FNEEQ effectuèrent des débrayages le 6 avril pour une demi-journée et pour une journée complète le 25 avril, et ce, sur une base

---

<sup>5</sup> Loi 31 : Loi modifiant l'article 45 du Code du travail

sectorielle dans l'optique d'accélérer les pourparlers en vue d'un règlement à l'automne. Deux syndicats de la FEESP ont également débrayé au cours de cette période.

Suite au départ de la CSQ, un plan d'action CSN-FTQ était élaboré et comprenait plusieurs actions dont une journée de visibilité le 26 avril où un million de tracts ont été distribués à la population, une action Front commun santé pour dénoncer la décentralisation de la négociation, et une action Front commun éducation où des outils de visibilité furent produits pour une opération servant à valoriser les employé-es de soutien tant dans les collègues que dans les commissions scolaires.

Une session de formation pour les responsables locaux à l'action et à l'information des syndicats du secteur de l'éducation et des organismes gouvernementaux a également eu lieu au printemps 2005. La même opération a été faite dans le réseau de la santé et des services sociaux à l'automne.

Il faut souligner que, malgré la pression importante causée par le départ de la CSQ du Front commun et sa tentative avortée de règlement du printemps 2005, nos syndicats du secteur de l'éducation ont résisté au piège de la désynchronisation des deux grands réseaux tout en appuyant par des gestes concrets leur négociation sectorielle.

### La grève

Dès la rentrée de l'automne 2005, des débrayages sectoriels eurent lieu dans le soutien collégial et le soutien scolaire, ce qui donna une grande visibilité au secteur éducation, ainsi que dans certains organismes gouvernementaux. Un deuxième débrayage s'est exercé plus tard en septembre.

Les instances tenues à l'automne ont confirmé le cadre stratégique du CCSPP situant la fin de l'automne 2005 comme la fenêtre la plus propice pour obtenir un règlement de la négociation.

Un plan d'action et d'information était également adopté lors de ces instances. Ce plan englobait notamment un grand rassemblement du Front commun au Palais des congrès de Montréal à la fin septembre, une manifestation nationale le 29 octobre à Montréal, et la recherche d'une banque de quatre jours de grève légale à exercer à compter du 10 novembre sous la forme d'une grève tournante, sur une base régionale ou sous toute autre forme, si l'état de la négociation le requérait.

Nous avons décidé de rechercher ce type de mandat pour plusieurs raisons. Compte tenu de l'intransigeance dont faisait preuve le gouvernement, il fallait réunir les conditions qui nous permettraient d'obtenir ce mandat. Nous avons évalué que pour maximiser nos chances d'obtenir le mandat, il fallait exercer une grève légale et à durée déterminée, et ce, malgré les contraintes s'apparentant à une course à obstacles dans un labyrinthe.



Pour ce qui est du principe de la grève tournante sur une base régionale, cette stratégie permettait d'atteindre deux objectifs : tout d'abord, compte tenu des votes dans le réseau de la santé et des services sociaux, faire le plein de syndicats en mesure d'exercer la grève et, ensuite, occuper l'espace public et maintenir une pression politique contre le gouvernement sur une plus longue période. La tenue de votes d'allégeance dans le réseau de la santé et des services sociaux a complexifié la démarche. Il fallait, d'abord, que les nouveaux syndicats soient accrédités. Comme les votes se sont effectués par vagues successives, les accréditations tombaient également par vague. Ensuite, il fallait respecter les délais prévus au Code du travail pour déclencher une grève légale. Il faut souligner que l'établissement de listes des services essentiels dans chaque établissement visé ainsi que les procédures légales ont drainé énormément d'énergie militante. Ainsi, les syndiqué-es de la santé ont tous effectué des grèves équivalentes à 42 minutes par jour afin de maintenir les services au niveau de 90 %.

Nous pensons que notre analyse nous a permis d'obtenir le mandat de grève malgré une conjoncture plutôt défavorable dans le réseau de la santé et des services sociaux.

La consultation des assemblées générales s'est déroulée durant le mois d'octobre et lors de la manifestation du 29 octobre, le Front commun annonçait qu'il détenait son mandat. C'était une première en plus de 15 ans. De plus, il s'agissait d'une des seules grèves où tout le secteur public de la CSN débrayait en même temps. La FNEEQ indiquait même qu'il s'agissait du plus fort mandat de grève de son histoire!

Tel que prévu, les débrayages se sont donc amorcés le 10 novembre pour se poursuivre jusqu'au 15 décembre. Au moment où la banque de journées de grève a été épuisée, alors qu'aucun geste illégal n'avait été posé depuis le début des journées de grève, le gouvernement adoptait l'odieux décret qui mettait fin à la négociation.

Soulignons en terminant le travail exceptionnel des militantes et des militants des syndicats et des salarié-es qui les appuyaient, car ils ont eu à maintenir la mobilisation et à organiser les actions de façon quasi constante pendant plus de deux ans.

#### *e) L'information*

Le bilan de la dernière négociation définissait comme un élément important la nécessité pour le CCSPP de se doter d'un plan de communication. En août 2003, nous avons établi une stratégie de communication qui a servi de balise tout au long de la négociation et a dû être modifiée pour tenir compte de la durée de celle-ci.

Deux lignes de force ressortaient de cette stratégie. Tout d'abord, une lutte pour la défense des services publics qui se situait dans une résistance plus large à l'entreprise de démolition tous azimuts de l'État amorcée par le gouvernement Charest. Ensuite, il nous fallait arrimer l'information et la mobilisation afin de maximiser l'impact de nos actions auprès de nos membres et de la population.

### L'information aux membres

Tous les moyens utilisés lors des précédentes négociations, mais évidemment adaptés à la conjoncture, ont été utilisés dès l'automne 2003 : documents de consultation pour l'élaboration des cahiers de revendications, *Info négo* des tables sectorielles, info secteur public, affiches, brochures, jeu de serpents et échelles, accroche-portes, tracts à la population, boîte-cadeau de Noël, etc. Malheureusement, certains envois ont été mal synchronisés dans les quelques 1500 points de chute de sorte que parfois le matériel n'a pu être utilisé en tout ou en partie, en particulier les objets et documents reliés à des périodes ou à des journées thématiques.

Dans tous nos outils d'information, nous avons été très soucieux de bien distinguer les éléments d'information et de visibilité relatifs à la négociation de ceux concernant l'équité salariale.

La nouveauté de cette négociation a été l'utilisation massive des technologies de l'information tout en ayant le souci de produire les documents majeurs sous format papier pour ne pas pénaliser les syndicats moins bien pourvus électroniquement. L'utilisation du courriel et de l'Internet a généralement été appréciée dans les syndicats et ces moyens seront appelés à prendre encore plus d'importance avec le temps.

### Le site Web

En octobre 2003, nous lançons le [www.secteurpublic.info](http://www.secteurpublic.info). Dès le début, des formations sur l'utilisation du site ont été offertes aux RLI-RLA lors des instances des fédérations et des congrès des conseils centraux. Des sessions plus pointues furent également données aux employées de bureau des conseils centraux afin qu'elles puissent alimenter le site de nouvelles régionales.

Nous avons trois objectifs : que le site soit le média d'information des membres et de la population sur la négociation du secteur public ; qu'il soit une boîte à outils pour les RLI-RLA ; qu'il soit une source de référence et d'archives pour une multitude de documents.

Puisqu'il s'agissait d'une première expérience, nous avons éprouvé des problèmes quant à la lenteur et la lourdeur du site. Nous croyons qu'avec l'expérience et l'informatisation croissante des syndicats un tel type d'outil sera encore plus performant.

Nous avons constaté une autonomisation des utilisateurs (*empowerment*) avec plus de 200 personnes des syndicats, des fédérations et des conseils centraux qui ont contribué à écrire des informations ou à nous faire parvenir des photos sur certains événements qu'elles souhaitaient retrouver sur le site. Les gens se voyaient en action et cela décuplait l'impact des actions locales.

Le site a été consulté en moyenne par 400 à 500 personnes par jour et, au cours des périodes chaudes de l'automne 2005, ce nombre pouvait atteindre 2 500 visiteurs. Il est devenu la référence pour plusieurs médias afin d'obtenir des informations sur la négociation et la mobilisation, notamment dans la période des débrayages en cascade à l'automne 2005.

### Autres moyens électroniques

Pendant la dernière période à l'automne 2005, un quotidien de la négociation a été envoyé électroniquement à tous les RLI-RLA et à toute la structure CSN. En plus de servir de bulletin d'information pour les membres, il permettait à toutes les personnes appelées à intervenir auprès des médias de réagir rapidement à l'actualité.

Nous avons aussi envoyé, aux 3 000 personnes (RLI-RLA, structure CSN et personnes de l'extérieur) aux deux semaines, un bulletin électronique *Le Crieur public* qui incluait des hyperliens faisant référence à des nouvelles sur le site. Cela nous permettait de joindre rapidement les syndicats et toute personne qui s'y abonnait.

De façon générale, les moyens électroniques mis en place lors de la dernière négociation ont été appréciés par les syndicats si l'on se fie aux commentaires reçus.

Étant donné que les besoins pour ce type d'information se développeront vraisemblablement encore plus au cours des prochaines années, nous devons choisir et mettre en place rapidement des moyens efficaces informatisés de communication pour la prochaine ronde de négociations.

### Les médias

Dans le cadre d'une négociation dans le secteur public, notre capacité à faire passer notre message et à contrer celui du gouvernement est toujours un élément dont l'appréciation est fort variable et subjective.

Évidemment, nous avons utilisé, au cours de cette ronde, tous les moyens conventionnels pour joindre les médias (communiqués, conférences de presse, suivis avec les journalistes, etc.). Nous avons aussi, dès le début de la négociation, distribué largement aux médias et aux journalistes un bottin qui contenait un bref historique, un portrait de la CSN dans le secteur public, un résumé des demandes de la table centrale et des tables sectorielles, des coordonnées utiles, etc.

Cette négociation, ayant connu de longs moments creux, n'a pas contribué à établir un climat propice à sortir de la nouvelle.

Cependant, à l'automne 2005, la contre-proposition syndicale sur les matières de table centrale, le *briefing* de presse qui a suivi, la recherche de mandats de quatre jours de grève et l'exercice une journée à la fois de ce mandat, et ce, région par région, nous ont permis d'occuper l'espace public pendant plusieurs semaines. L'effet boule de neige nous a assurés d'une bonne couverture médiatique.

La recension du nombre et la qualité de nos interventions médiatiques de cette période nous amènent à croire que nous avons globalement atteint plusieurs de nos objectifs, ce qui a eu pour effet, à tout le moins, que le gouvernement ne sorte pas grandi de cette négociation et qu'il ne puisse s'en faire du capital politique. D'ailleurs, certains sondages menés en pleine grève ont montré que nous avons réussi à préserver un capital de sympathie malgré le barrage médiatique gouvernemental.

## Annexe 1

### Repères dans le déroulement de la négociation 2001–2005

#### 2001–2002 Prélude aux hostilités

- Avril 2001 : jonction des travaux d'équité salariale de cinq organisations (CSN, CSQ, FTQ, FIIQ et SFPQ).

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Novembre 2001 : conclusion d'une entente avec le Conseil du trésor sur le mode d'estimation des écarts.</li><li>• Hiver et printemps 2002 : élaboration des outils d'évaluation et mise en place du processus d'enquête.</li></ul> |
|--|

- Juin 2001 : amorce des discussions sur les engagements du gouvernement envers le RREGOP.
- Janvier 2002 : préparation des travaux pour le renouvellement des conventions collectives dont l'échéance est le 30 juin 2002.
- Février 2002 : proposition de prolongation des conventions collectives jusqu'en juin 2003 et accord, sauf de la FNEEQ, à cet effet (2 janvier 2003).
- Automne 2002 : processus d'enquête équité et début des évaluations. Travaux RREGOP se poursuivent.

#### 2003 La préparation de la négociation

- Hiver et printemps : constitution de l'équipe de négociation du CCSPP.
- Février : dépôt sectoriel FNEEQ.
- Mars : le contexte électoral paralyse les travaux d'équité salariale.
- Avril : élection à Québec du gouvernement libéral.
- Mai : élaboration de l'analyse de la conjoncture et présentation de celle-ci dans les instances.

Faits saillants de l'analyse de conjoncture :

- Axer sur les appréhensions que suscite le programme libéral (impasse budgétaire, privatisation, réingénierie, etc.).
- Environnement de la négociation :
  - Le rôle de l'État et la place du privé;
  - La qualité de vie et l'organisation du travail;
  - La valorisation du savoir-faire du secteur public;
  - Le réinvestissement dans les services.
- Défis à relever :
  - Mobilisation forte des membres autour des revendications;
  - Promouvoir le rôle de l'État;
  - Placer la qualité de vie au cœur de l'organisation des services;
  - Renverser les perceptions et faire partager à la population les enjeux de la négociation.

- Juin : devant l'indécision du nouveau gouvernement, le dossier équité se retrouve sur la glace (fin des affectations des salarié-es au dossier).
- De septembre à novembre : dépôts sectoriels et harmonisation des demandes de la table centrale.
- Décembre : dépôt table centrale en Front commun CSN-FTQ-CSQ.
- Décembre : adoption des lois 7, 8, 25, 30, 31, etc.

## 2004 La course à obstacles

- Janvier : jugement de la Cour supérieure sur l'équité salariale, qui ne sera pas contesté par le gouvernement. Donc, élaboration d'un programme d'équité conforme à la loi. Toute l'année 2004 sera consacrée à la mise en place des premières étapes du programme, notamment la formation du comité d'équité (départ du SFPO), et à l'adaptation de la loi pour permettre un regroupement d'organisations.
- Février et mars : mise en place de *Stoppons la démolition* et recherche du mandat d'une grève sociale. Préparation aux vagues de votes dans la santé (production des documents 4 pages).

- De février à juin : Amorce frileuse des négociations aux tables sectorielles et réponses patronales sous forme de principes.
- Mai : demandes de médiation déposées par la CSQ.
- 18 Juin : dépôt des offres patronales de la table centrale. Le dossier de l'équité salariale est intégré à ce cadre financier par le gouvernement.
- Juin : forum sur l'avenir de l'enseignement collégial.
- 8 septembre : adoption finale du cadre stratégique CCSPP (présenté en mai).

**Repères :**

- Période de votes dans la santé s'étalant jusqu'à l'été 2005;
- À la fois incapacité et timidité des organisations à progresser dans un tel contexte;
- Menaces sur le réseau collégial (décentralisation de la gestion des programmes et de la diplomation).

**Objectifs :**

- Disposer, dans la prochaine année, du plus grand nombre possible de matières;
- Cerner les enjeux sur les divergences majeures;
- Maintenir la trajectoire distincte de la négociation et de l'équité;
- Être prêt à entrer en phase d'intensification à l'automne 2005.

- 29 Septembre : instances FSSS et FP - boycott de la négociation locale.
- Septembre : début des votes dans la santé et les services sociaux.
- 13 et 14 octobre : forum des générations Charest à Québec.
- 30 octobre : rassemblement des syndicats CSN au Palais des congrès à Montréal.
- 6 décembre : conseil secteur public FEESP.
- Décembre : création du cartel FEC-FAC.

## 2005 L'année cruciale

- Janvier : la FNEEQ et la FEESP font, sur leurs bases respectives, des tournées de réflexion sur la grève.
- Février : la CSQ recherche un mandat de trois jours de grève visant un règlement au printemps 2005. Cela créera une effervescence qui ne sera pas sans effet sur notre secteur éducation.
- Février : tentative du Front commun de concilier nos cadres stratégiques.
- Février : instance FNEEQ et recherche de trois demi-journées de grève à exercer avant la fin de la session.
- Février : création du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) par le regroupement CSQ-SFPQ-SPGQ.
- Mars : départ de la CSQ du Front commun.
- 7 Mars : conseil secteur public FEESP et long débat sur la pertinence d'aller chercher immédiatement des mandats de grève. Concluant à la prématurité de l'opération, l'instance se rencontre de nouveau le 3 juin pour la recherche de mandats. Suivi d'instances sectorielles (cégeps et scolaire) qui adoptent leur propre plan d'action.
- Avril : début des débrayages CSQ sur leurs propres bases.
- Mai : manif. CSQ à Québec.
- Mai : 61<sup>e</sup> Congrès CSN.
- 31 mai : débat sur la nécessaire coordination des actions sectorielles et celles prévues dans le plan d'action du CCSPP.
- 3 juin : instance FEESP qui adopte la recherche de mandats de 2 jours de grève à exercer à la rentrée pour faire avancer leurs tables sectorielles.
- Juin : tentative extrême de règlement de la CSQ avec le Conseil du trésor et aux tables sectorielles ; des ententes sectorielles sont annoncées avant leur conclusion. Les demandes salariales du SISP sont ramenées de 12,5 % sur trois ans à 12,5 % sur six ans et neuf mois. L'offre du gouvernement est de 8 % pour la même période. Cette situation met de la pression sur le secteur scolaire de la FEESP notamment.



- 19 Juin : rupture des négociations entre le gouvernement et les organisations du SISP.
- Juin, juillet et août : à la CSN et à la FTQ, travaux préparatoires à l'opérationnalisation d'éventuelles grèves légales.
- 7 août : congrès des jeunes libéraux où Charest cristallise le cadre financier gouvernemental. Il s'agit, en fait, de la première d'une série de déclarations du gouvernement, particulièrement de la présidente du Conseil du trésor.
- 24 août : CCSPP, document pour reprendre l'initiative de la négociation.

**Faits saillants :**

- Identification des intérêts politiques électoralistes du gouvernement;
- Tables centrale et sectorielles, le rythme des travaux n'a pas permis de réaliser les objectifs de l'automne 2004. Effet perturbateur des énergies patronales déployées vers la CSQ. Les fédérations de la santé ont un rattrapage à faire pour se placer au même niveau que l'éducation;
- Constat de l'impact sur nos propres revendications salariales de la contre-proposition du SISP ainsi que des tentatives de règlement de la CSQ sur nos tables sectorielles de l'éducation;
- Avant d'étendre des alliances à d'autres, tel que souhaité par plusieurs de nos membres, renforcer le Front commun avec la FTQ ;
- Dossier équité se poursuit dans le cadre du principe que ce dossier peut se régler avant, pendant ou après la négociation.

- 14 septembre : le CCSPP recommande la contre-proposition salariale (13,5 % sur cinq ans et demi) sur les droits parentaux, les disparités régionales et la conciliation travail-famille. Plan d'action et information sur la recherche de mandats de quatre jours de grève à exercer en cascade.
- 19 au 20 septembre : instances des fédérations qui adoptent la contre-proposition et le plan d'action.
- 23 septembre : dépôt de la contre-proposition et grande réunion Front commun CSN-FTQ sur le plan d'action.
- 23 septembre : réplique du Conseil du Trésor.

- 3 et 4 octobre : *briefing* FTQ et CSN des journalistes de Québec et de Montréal sur les finances publiques et les chiffres.
- 29 octobre : manifestation Front commun Montréal.
  
- 8 novembre : Constat de l'intérêt à accélérer le processus de négociation aux tables sectorielles.
  
- 9 novembre : entente FIIQ sur le normatif.
  
- 10 novembre : début d'exécution des mandats de quatre journées de grève en cascade régionale.
  
- 11 novembre : entente APTS sur le normatif.
  
- 17 novembre : déclaration de la présidente du Conseil du trésor - ultimatum pour un règlement avant Noël.
  
- 2 décembre : dépôt par le Conseil du trésor d'un document de travail global sur l'équité salariale. L'Intersyndicale tentera dans les jours qui suivent d'y répondre, mais l'arrivée du décret stoppera le processus.
  
- 12 décembre : entente normative à la FEESP avec la Société des traversiers
  
- 14 et 15 décembre : ententes normatives FEESP (soutien scolaire et soutien Cégep), FNEEQ et FP.
  
- 15 décembre : décret.

## 2006

Jusqu'en juin 2006, les organismes gouvernementaux conviendront d'ententes avec le gouvernement. La FSSS, quant à elle, conclura une entente en octobre.

## Lexique

APTMO	Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec
APTS	Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
CCSPP	Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CSN)
CDPDJ	Commission des droits de la personne et de la jeunesse
CPS	centrale des professionnelles et professionnel de la santé
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSQ	Centrale des syndicats du Québec (anciennement CEO)
FAC	Fédération autonome du collégial
FEC-CSQ	Fédération des enseignantes et enseignants de cégep
FIQ	Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
FSSS	Fédération de la santé et des services sociaux (CSN)
FEESP	Fédération des employées et employés de services publics (CSN)
FNEEQ	Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN)
FP	Fédération des professionnèles (CSN)
FTQ	Fédération des travailleurs du Québec
FSE	Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)
SFPQ	Syndicat de la fonction publique du Québec
SPGQ	Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec
FIIQ	Fédération des infirmières et des infirmiers
RIO	Régie des installations olympiques
RLI – RLA	Responsable à l'information – Responsable à l'action